

CGV-921212

UNIVERSITÉ DE MONCTON

112^e réunion du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 12 décembre 1992

9 h Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Centre universitaire de Moncton

PRÉSENTS.ES

Richard Savoie, président
Yvan Bastien
Bernard Beaudin
Laurie Boucher
Paul L. Bourque
Édèse Bujold
Gérald Clavette
Paul Collette
Louise Comeau
Marie-Germaine d'Entremont
Marcelle Fafard-Godbout
Camille Ferguson
Georgio Gaudet
Lucie Lavigne
Dollard LeBlanc
Marc Long
Achille Maillet
Anne Marrec
Yves Martin

PRÉSENTS.ES

Denis Pelletier
Anna Rail
Jean-Bernard Robichaud
Valois Robichaud
Dennis Savoie
Paul Ward

Invités.es

Paul-Émile Benoit
Rhéal Bérubé
Armand Caron
Normand Carrier
Médard Collette
Louis Malenfant
Marielle Préfontaine
Gilles Long, secrétaire

EXCUSÉS.ES: Léandre Desjardins, Antonine Maillet et Pierre Nadeau

TABLE DES MATIÈRES

Page

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT
4

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT
4

6.	CORRESPONDANCE	5
7.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-920926	5
8.	AFFAIRE DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	6
8.1	Nom de la Salle de spectacle	6
8.2	Formation infirmière	6
9.	RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-921027 ET CEX-921119 ..	7
10.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX	7
10.1	CEX-921027	7
10.2	CEX-921119	7
10.21	Promotions, permanences et congés sabbatiques	7
10.22	Congé sans solde	9
10.23	Régimes de rentes	9
10.24	CUM: projet de rénovation des résidences LeFebvre et Lafrance ...	9
11.	SUIVI DU SAC-921112	14
12.	PLAN STRATÉGIQUE 1992-1995	12
13.	DÉVELOPPEMENT DU CUS: RAPPORT D'ÉTAPE	14
14.	CONVENTIONS COLLECTIVES	15
15.	POLITIQUE DE SÉLECTION DES CADRES	16

18.	COMITÉ DE PLACEMENT	24
	18.1 Nominations au Comité de placement	24
19.	RAPPORT DU RECTEUR	25
	19.1 CUM: permanences et promotions; CUSLM: promotion	25
	19.2 CUSLM: congés	27
20.	AFFAIRES NOUVELLES	29
	20.1 Pétition du CUSLM	29
	20.2 Lettre de Jean-Maurice Simard: Monument Lefebvre	29
	20.3 Lettre Normand Carrier: appellation des diplômés en sciences forestières	29
21.	PROCHAINE RÉUNION	29
22.	CLÔTURE	30
	ANNEXES	31
	ANNEXE A: Rénovations aux résidences Lafrance et Lefebvre	32
	ANNEXE B: Plan stratégique 1992-1995	38
	ANNEXE C: Conventions collectives	56
	ANNEXE D: Rapport d'auto-évaluation du Recteur	70

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 4. Il souhaite la bienvenue à tous et à toutes et leur souhaite une journée fructueuse. Se sont excusés: Léandre Desjardins, Antonine Maillet et Pierre Nadeau.

Monsieur le Secrétaire informe les membres qu'il a reçu une démission soit celle de Gino LeBlanc. Selon les Statuts et règlements, le Conseil doit passer une résolution acceptant cette démission.

R: 01-CGV-921212

Il est proposé par Camille Ferguson et appuyé par Laurie Boucher

"Que la démission de Gino LeBlanc soit acceptée."

Vote u n a n i m e
ADOPTÉ.

Paul Ward le remplace par intérim, en vertu de l'article 14.04 des Statuts et règlements.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Monsieur le Président demande aux membres d'observer une minute de recueillement. Il demande d'avoir une pensée pour deux personnes décédées récemment: le père de Georgio Gaudet ainsi que François Blanchard, docteur d'honneur de l'Université de Moncton.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

Le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

M. le Secrétaire en fait la vérification. Tout est dans l'ordre.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ajouts

Rubrique 19 *Rapport du Recteur*

19.1 Permanences et promotions au CUM

19.2 Congés au CUSLM

Rubrique 20 *Affaires nouvelles*

Il est proposé par Paul Ward et appuyé par Édèse Bujold

"Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié."

ADOPTÉ. Vote u n a n i m e

6. CORRESPONDANCE

6.1 Lettre de Normand Carrier, vice-recteur du CUSLM (1992), relativement à l'appellation des diplômés en sciences forestières.

Cette lettre sera traitée à la rubrique *Affaires nouvelles*.

6.2 Lettre de Peter Belliveau, président du groupe de travail d'Alliance des industries de l'environnement (1992 12 02), appuyant l'établissement d'une chaire d'études en industrie environnementale à l'Université de Moncton.

6.3 Lettre de Jean-Maurice Simard (1992 11 25), relativement au Monument Lefebvre.

Cette lettre sera traitée à la rubrique *Affaires nouvelles*.

6.4 Lettre d'Adrien Bérubé (1992 12 09), relativement à l'entrevue qu'a accordée le Recteur à Radio-Canada concernant l'évaluation du Maclean's.

6.5 Lettre de Jean-Bernard Robichaud (1992 12 10), en réponse à la précédente.

Le Recteur précise que si on désire en discuter plus à fond, on pourrait l'ajouter à la rubrique *Affaires nouvelles*.

R: 03-CGV-921212

Il est proposé par Édèse Bujold et appuyé par Dollard LeBlanc

"Que cette lettre soit mise en filière."

ADOPTÉ. Vote u n a n i m e

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-920926

R: 04-CGV-921212

Il est proposé par Paul Ward et appuyé par Lucie Lavigne

"Que le procès-verbal CGV-921212 soit adopté."

Paul L. Bourque précise que lors de son intervention au Comité plénier de la dernière réunion, il voulait plutôt parler de l'OCDE et non du rapport Smith.

SG: La correction sera faite.

8.1 (R: 03) Nom de la Salle de spectacle

Le Conseil des gouverneurs a déjà rejeté le nom de Port-Royal pour la Salle de spectacle. Le doyen Arsenault revient avec la même requête. Cette requête pose un ensemble de problèmes. Ces questions vont revenir périodiquement et celle-ci va revenir. Par exemples, il y aura le Centre étudiant, l'extension de la Faculté des arts, la Faculté d'administration. Il y a également le développement du CUS. On ne reconnaît pas que le geste d'identifier les édifices a une valeur symbolique. Le Recteur suggère qu'avant de considérer toute nouvelle suggestion d'identification d'édifice, le Conseil adopte un mandat, des procédures et une composition pour un comité composé de représentants de différentes associations ou groupes d'intérêt de l'Université. Ce comité pourrait inclure un ou deux membres du Conseil.

- C'est une excellente suggestion.
- À l'Université Sacré-Coeur, on a eu des professeurs qui ont fait leur marque, nous avons des anciens qui ont réussi; on semble les oublier. Y aurait-il possibilité d'en nommer quelques-uns?
- Ça va noter la qualité de nos décisions. Je me joins à cette recommandation. Cela va éviter une lutte de clochers. Ça va nous permettre de rester dans un plan d'ensemble.

R: 05-CGV-921212

Il est proposé par Laurie Boucher et appuyé par Dennis Savoie

"Que le Recteur reçoive le mandat de former ledit Comité et de faire rapport à la prochaine réunion."

Vote
ADOPTÉ.

u n a n i m e

8.2 (9.1) Formation infirmière

Le Recteur informe les membres que le rapport de la CESPМ a été soumis et un accusé de réception a été envoyé disant que le Gouvernement se prononcerait sur le fond du dossier assez rapidement. Il est possible qu'à la prochaine réunion du Conseil on ait quelque chose à ce sujet.

9. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-921027 ET CEX-921119

R: 06-CGV-921212

Il est proposé par Marc Long et appuyé par Dennis Savoie

"Que les procès-verbaux CEX-921027 et CEX-921119 soient reçus."

Vote u n a n i m e
ADOPTÉ.

10. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

10.1 CEX-921027

Il n'y a rien à être entériné par le Conseil des gouverneurs.

10.2 CEX-921119

10.21 Promotions, permanences et congés sabbatiques

R: 07-CGV-921212

Il est proposé par Yvan Bastien et appuyé par Paul Ward

Promotions et permanences

CUS

"Que la permanence d'emploi soit attribuée aux professeures Corine Auger et Lise Roy en date du 1^{er} juillet 1993;

Que le professeur Allain Bourgoïn soit promu au rang de professeur agrégé en date du 1^{er} juillet 1993;

CUSLM

Que la permanence d'emploi soit attribuée aux professeurs Yves Blanchette, Claude Carrier et Roger Roy en date du 1^{er} juillet 1993, ceci sans porter préjudice aux clauses contractuelles;

Que la permanence d'emploi soit attribuée au professeur Roger Gervais en date du 1^{er} juillet 1993;

Que les professeurs Richard Barry et Edgar Robichaud soient promus au rang de professeur agrégé en date du 1^{er} juillet 1993;

Que le professeur Gilmen Smyth soit promu au rang de professeur

"Conformément à l'article 27 de la convention collective entre l'ABPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, qu'un congé sabbatique soit accordé aux professeures et professeurs suivants:

<u>Faculté/École</u>	<u>Professeur.e</u>	<u>Type de congé</u>
Administration	Homère Girouard	B
	Gaston LeBlanc	B
	Nha Nguyen	A
Arts	Gérard Beaulieu	A
	Georges François	B
	Serge Morin	B
Éducation	Lorraine Y. Bourque	A
	Gérald Ouellet	A
Sciences	Paul Tarau	A
	Bernard Vanbrugghe	A
	Donald Violette	A
Sciences sociales	Ronald Babin	A
	Fettene Befekadu	B
	Clarence Jeffrey	A
Sciences infirmières	Éliane Befekadu	B
Droit	Donald Poirier	A
Génie	Duc T. Phi	B
Éducation physique et loisir	Len Doucet	A

N.B.: A = Congé de 12 mois B = Congé de 8 mois.

Centre universitaire de Shippagan

Conformément à l'article CP9.11 de l'entente collective entre l'APCUS et l'Université de Moncton et compte tenu des objectifs visés par cet article, qu'un congé sabbatique (type A) soit accordé à la professeure Marielle Cormier-Boudreau et au professeur Allain Bourgoïn pour la période du 1^{er} juillet 1993 au 30 juin 1994."

Congé sabbatique de vice-doyen

"Qu'un congé sabbatique d'un an (type A) soit accordé à Gilles Bouchard, vice-doyen de la Faculté des sciences sociales, pour la période du 1^{er} juillet 1993 au 30 juin 1994."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

Fernand Mattard (Département d'économie) pour la période du 1^{er} janvier 1993 au 30 juin 1993."

Vote unanime
ADOPTÉ.

10.23 Régimes de rentes

R: 09-CGV-921212

Il est proposé par Dennis Savoie et appuyé par Yvan Bastien

Régime de rentes du personnel de soutien, des techniciens et techniciennes, du personnel administratif et professionnel

"Que les révisions proposées au Régime de rentes du personnel de soutien, des techniciens et techniciennes, du personnel administratif et professionnel soient adoptées intégralement."

Régime de rentes des professeurs et bibliothécaires

"Pour permettre à l'Université de fonctionner à l'intérieur des règles, que les révisions proposées au Régime de rentes des professeurs et bibliothécaires soient adoptées, à l'exception de celles proposées à l'article 16. Il est recommandé que l'adoption de cet article soit retardée pour permettre aux intéressés d'améliorer la formulation proposée."

- Y a-t-il des implications financières?
- VRRHAE: Le Gouvernement du Nouveau-Brunswick a adopté une nouvelle loi et la raison de cette révision c'est pour que les régimes de rentes soient conformes aux lois fédérales et provinciales. Les modifications sont faites pour protéger les employés.

Vote unanime
ADOPTÉ.

10.24 CUM: projet de rénovation des résidences Lefebvre et Lafrance (Voir l'annexe A, page 32)

Médard Collette explique.

- Est-ce que ce projet s'autofinance?
- VRA: On prévoit payer cela en 10 ans. Ce projet va réduire les dépenses.

- VRA: Nous avons des commentaires négatifs, mais aussi plusieurs positifs. Nous avons déjà 19 réservations.
- Est-ce que les taux sont comparables aux appartements de la ville?
- VRA: Ce sera un peu plus élevé, mais ce sera privé.
- Recteur: Peut-être souhaitons-nous plus de consultation. Cela ajoute de la flexibilité à la gamme de réponses qu'offre l'Université. Les studios sont organisés pour prendre un repas, car la cafétéria ne sera pas obligatoire. Il est certain qu'il faut faire quelque chose avec les résidences. Elles ne répondent plus aux besoins. Il y a quelque chose qui m'emballé, c'est qu'on prévoit pour les deux résidences un accès pour les handicapés. C'est une amélioration notable.
- Je m'oppose à ce processus. Il n'y a pas eu de consultation avec la Fédération. Nous avons une pétition de 196 noms. Il y a plusieurs raisons. Concernant l'aspect financier, l'augmentation est trop forte. Les étudiants recommandent une réunion pour en parler le 11 janvier. La pétition vient de la résidence Lafrance et non de la Fédération. Nous avons pris connaissance du projet seulement mardi dernier. On ne peut manger convenablement avec un micro-onde; cela limite. On oublie de mentionner les coupures à la réception centrale, la sécurité des étudiants est mise en jeu. Concernant la salle de jeu avec la table de billard, s'il n'y a pas de réception, il faudra avoir une table payante. Les concierges sont coupés. On enlève la dynamique d'être deux par chambres même si c'était difficile au début. Il est essentiel de rendre ces logements accessibles aux étudiants. Je ne m'oppose pas à la rénovation et à l'accessibilité des handicapés. Il faut faire une consultation plus massive.
- VRA: On a consulté les animateurs de résidence. Tous les résidents ont reçu ce document. L'étudiant qui n'aime pas la résidence Lafrance pourra aller à la résidence Lefebvre qui offre sensiblement le même service. Nous avons consulté. C'est sûr que certains étudiants ne veulent pas payer.
- Pourquoi on s'objecte?
- Paul Ward donne lecture de la pétition: "À présenter à la réunion du Conseil des gouverneurs le 12 décembre 1992. J'ai pris connaissance du projet de rénovation aux résidences (Lafrance et Lefebvre). Compte tenu de mes besoins en tant que résident et du prix proposé dans ce plan, je désire exprimer mon désaccord complet et mon intention de ne pas revenir aux résidences en 1993-94. Je demande l'annulation immédiate de ce plan de rénovation. Cependant, je suis d'accord avec le fait que les résidences aient besoin de rénovations pour mieux répondre aux besoins des étudiants et à leur capacité FINANCIÈRE. J'invite donc les administrateurs/décideurs à venir en discuter avec les résidents à la réunion que nous avons organisé le 11 janvier 1993 à 19 h au salon de la résidence Lafrance. Comparaison entre les prix proposés et les prix actuels pour une chambre simple et cafétéria. Plan A: prix en vigueur actuellement: 3 800\$; prix proposé:

- Va-t-il y avoir de la sécurité?
- VRA: Ce sera comme dans les blocs à appartements.
- Ce serait plus sécuritaire pour les parents d'avoir un système de sécurité. Pour décider le prix, sur quoi s'est-on basé?
- VRA: Sur le prix du marché et sur les autres universités.
- À UNB, s'agit-il d'appartements avec douche et toilette?
- VRA: Ils n'ont pas de toilette ni de douche et la chambre est plus petite que la nôtre. L'an prochain on aura de meilleures chambres que UNB et Mount Allison et le prix sera plus bas qu'eux.
- La pétition est positive dans le sens qu'il faut moderniser. Il faut prendre en considération le point de vue des étudiants en ce qui concerne la sécurité. Il n'y aura seulement que 308 occupants à trouver. Est-on capable de les occuper? C'est sûr qu'on aura des étudiants qui ne seront pas satisfaits. On est pris dans une réorganisation de l'économie.
- On pourrait considérer la question de sécurité. Prendre en considération un système qui communiquerait avec le Service de sécurité. Il y aurait peut-être lieu de regarder une période d'amortissement de 15 ans au lieu de 10 ans.

R: 10-CGV-921212

Il est proposé par Dennis Savoie et appuyé par Yvan Bastien

"Que le Conseil des gouverneurs donne son accord de principe au projet de modernisation des résidences Lafrance et Lefebvre selon les paramètres généraux du plan soumis; qu'une consultation se tienne auprès des étudiants au début de janvier; que le CEX assure le suivi de cette décision en prévision de la réalisation du projet pour septembre 1993."

- Peut-on ajouter autre chose qu'un micro-onde?
- VRA: À la cafétéria on se propose d'offrir des repas qui pourront être cuits au micro-onde.
- En tant qu'étudiant, je suis d'accord avec le besoin de rénovations. J'aimerais connaître la position des étudiants avant de prendre le vote sur cette résolution. Avoir un compte-rendu et à la prochaine réunion on prendra le vote.
- On ne peut changer la nature de la proposition.
- Recteur: La résolution parle d'une consultation et on en tiendra compte.

Le Recteur fait distribuer aux membres les propositions entretenues par le Sénat. Ce qui est soumis est le résultat d'une démarche entreprise deux ans passés. C'est un ensemble de travaux de toutes sortes; il y a l'implication de travaux d'analyse, il y a eu un colloque en août 1991, il y a eu une consultation avec l'environnement externe.

La question a été posée 7 fois au Sénat et 6 fois au Conseil des gouverneurs. La faiblesse du processus a été dans la difficulté de mobiliser autant de membres de la communauté universitaire et la participation au niveau de la consultation. Je ne veux pas dire qu'il n'y a pas eu de consultations. Nous sommes trois mois en retard. Je ne voulais pas brusquer les choses. On s'est accordé un certain nombre de délais tout au cours du processus.

Nous avons un projet qui rencontre le consensus assez général de la communauté universitaire. Ce projet a deux parties. La première fait état de considérations plus générales; la durée de vie est plus longue que trois ans. La deuxième partie, ce sont les objectifs de trois ans encadrés dans une perspective de développement dans la notion de défis stratégiques, dans une notion de mission redéfinie. Tout est mis en place pour optimiser le potentiel humain. En septembre, nous avons eu un comité plénier. Le document a été modifié. Tous les éléments qu'on a pu intégrer sont indiqués en italique. Le programme coopératif nous avait échappé et nous l'avons ajouté. Le plan a été amélioré par cet ajout et c'est venu de l'externe.

Nous avons eu une réunion spéciale du Sénat le jeudi 10 décembre et ils ont eu un très long comité plénier. Les modifications mineures pouvaient être intégrées sans résolution. Toute la proposition sera soumise à un éditeur et la qualité du français sera améliorée. Le Sénat a voté sur un certain nombre de résolutions d'amendement et certaines ont été adoptées. Le vote a été unanime ce qui indique qu'il y a quand même unanimité.

R: 11-CGV-921212

Il est proposé par Jean-Bernard Robichaud et appuyé par Georgio Gaudet

"Que le Conseil des gouverneurs adopte le plan stratégique 1992-1995."

- Le système coopératif est-il là-dedans?
- Recteur: Oui, dans les objectifs spécifiques au point 6.1.5. On identifiera les programmes plus propices à cette formule.
- Au point 6.4.2, le Sénat a modifié le premier moyen d'action, pourquoi?
- Recteur: Il faut lire tous les moyens d'action avec la note. La limite est mise sur les moyens d'action. Ce sont les objectifs généraux et spécifiques qui constituent un engagement ferme. Il y en avait dans un ancien document qui parlait d'un soutien à la pédagogie universitaire. À la Régie, nous avons modifié cela pour l'avoir un peu plus large. C'est une revendication dans les conventions collectives. Le Sénat était plus à l'aise que ce soit spécifié. Le Sénat serait déçu si on ne pouvait mettre des ressources dans ce domaine. On s'engage à faire quelque chose en terme de

- Président: Je le vois de la même façon.
- Recteur: C'est l'esprit du Sénat. Le Doyen de la Faculté d'administration a fait la même remarque. On doit pouvoir ajouter, le modifier dans la forme et pouvoir revenir aux instances. Il ne faut pas saisir que c'est une contrainte.
- Au point 6.7.2, est-ce qu'on a fait l'ajout du projet télécourrier?
- Recteur: Nous avons la préparation du budget, le Conseil des gouverneurs et les administrateurs devront tenir compte du plan stratégique, que les ressources iront là.
- Tous les professionnels développent un jargon; je voudrais des explications sur le 2^e moyen d'action du point 6.1.4.
- Recteur: Il faut voir cela dans le cadre de l'objectif 6.4.1. Le défi stratégique est de mettre l'accent sur les études avancées. Ça met un ensemble de limites. On a tendance à consolider les programmes existants, à bâtir ou choisir nos programmes d'études avancées.
- C'est un plan superbe. J'aurais tendance à préciser quelque chose au niveau de la recherche. Il serait important de mettre l'accent sur les jeunes chercheurs. On parle dans les moyens d'actions de la recherche fondamentale et appliquée. On en est arrivé à un jeu de volleyball entre les deux. Je voudrais qu'on assure plutôt un équilibre, avoir une fécondation mutuelle entre les deux.
- Recteur: De mettre la formation des jeunes chercheurs, ce sera un ajout valable. Je suis d'accord avec cela. Ça va dans le sens de soutenir le développement de la recherche, c'est un besoin. Pour ce qui est du deuxième point, à l'Université des gens qui s'adonnent à la recherche disent qu'on ne supporte pas assez la recherche fondamentale. Ceci reflète le degré d'évolution de l'Université de Moncton. Je ne crois pas qu'on devrait le changer pour avoir quelque chose d'idéal.
- On se rend compte que pour développer la recherche fondamentale, ça prend l'appui de la recherche appliquée. Nous avons les mêmes préoccupations à l'Université du Québec où la recherche n'est pas très développée.

Vote
ADOPTÉ.

u n a n i m e

11. SUIVI DU SAC-921112

En l'absence de Léandre Desjardins, Marielle Préfontaine informe les membres qu'il n'y a pas de résolutions à être entérinées par le Conseil des gouverneurs. Le Sénat a discuté de deux dossiers importants. Celui de l'évaluation des programmes de 2^e cycle. Nous avons déjà eu l'évaluation des programmes de 1^{er} cycle. Nous avons aussi beaucoup discuté de la formation générale appliquée aux programmes de majeure et mineure.

facteurs non prévus ou de contraintes qui exigent des adaptations soit au calendrier initial, soit aux solutions à inventer pour faire face à certains problèmes spécifiques. Ainsi dans le cas du développement du CUS, on tente de maintenir l'échéance de septembre 1994 pour l'occupation des locaux, l'introduction de nouveaux programmes et l'admission de nouvelles clientèles. Cependant la séquence de réalisation des travaux est légèrement modifiée et des ajustements sont prévus pour faire face à une population étudiante plus nombreuse qu'envisagée initialement. Le Comité exécutif a été mis au courant des initiatives.

VRCUS: Un an passé, lorsque je suis arrivé au Conseil, on avait la maquette du Centre étudiant. Je rêvais d'avoir ma propre maquette. Je ne croyais pas qu'on l'aurait aujourd'hui. C'est une esquisse préliminaire; on aura la définitive en avril. Depuis le 4 août dernier, plusieurs choses ont été faites, en particulier l'acquisition de terrains. Selon le calendrier, on devait commencer en janvier, mais à cause du nombre d'étudiants, il était illusoire de fermer une section. Nous allons donc commencer les rénovations et la construction en mai 1993 pour la terminer en août 1994. Je profite de l'occasion pour rendre justice à ceux qui ont travaillé; il s'agit d'un travail collectif. Ce sont la population, l'Université, le gouvernement qui ont réalisé cela. Je remercie le Service de Bâtiments et terrains qui relève du Vice-recteur à l'administration. En juin, vous aurez la chance de voir le début de la construction.

- Va-t-on penser aux handicapés?
- VRCUS: Oui, c'est cela qu'on veut dire lorsqu'on parle de rénover l'entrée.
- L'accès des routes, le déplacement des structures, est-ce que c'est inclus?
- Recteur: On construit en milieu urbain.
- VRCUS: Sur le plan local, on parle d'un plan de revitalisation de la ville. On travaille avec la ville et ceci entre dans le plan de revitalisation.
- Gaudet: Nous avons un programme de coopération fédéral-provincial. Nous avons rencontré la ville de même qu'Armand Caron. Nous verrons à maximiser l'entente pour garder les services communautaires, conserver certaines choses pour l'entente de coopération.
- Il faut toujours rester à l'intérieur du budget. Cette réciprocité avec les gouvernements, lorsqu'on la fait dans un plan d'ensemble, ça permet de rester dans notre budget. S'il y a des éléments de surprise, les identifier et on pourra en reparler.
- Président: Je remercie monsieur Caron. Je me réjouis de voir que le processus est enclenché et que ça va de l'avant.

14. CONVENTIONS COLLECTIVES

(Voir l'annexe C, page 56)

rattrapage se fera sur 3 ans tandis qu'au CUSLM, le rattrapage se fera durant l'année en cours. Le rattrapage est moins important pour le CUSLM. Ceci représente beaucoup de travail et des rapports d'étape progressifs ont été présentés au Comité de finance.

R: 12-CGV-921212

Il est proposé par Paul Ward et appuyé par Paul L. Bourque

"Que les modifications aux conventions collectives telles que recommandées par le Comité de finance soient adoptées."

- Concernant la prime d'assurance-santé, est-ce qu'il y a des implications pour l'impôt?
- VRCUSLM: C'est une assurance médicament et il n'y a pas d'impôt.
- Est-ce qu'on a la même politique dans les autres campus?
- VRRHAE: Non, au CUM et au CUS la prime est payée par l'employé. Le désavantage est que la somme est déduite du salaire et ce n'est pas considérée comme salaire du point de vue du régime de rentes. Il y a des pour et des contre et c'est à peu près équivalent.
- C'est un précédent un peu dangereux. Le coût de l'assurance-santé augmente. De mettre que c'est l'employeur qui va payer, ça ne responsabilise pas les employés. Cette question devrait être étudiée.
- VRCUSLM: Même s'il y a une augmentation, la prime est déduite de l'échelle.
- Que représente le T4? Peut-être qu'il y aura des problèmes avec l'impôt.
- VRCUSLM: Le T4 est réduit.
- VRA: La rente va être moins élevée. En cas d'invalidité, les montants seront moindres.
- VRCUSLM: La participation à 60% de l'employeur a toujours été là.
- Président: Ce sera vérifié et on apportera des changements s'il y a lieu.
- VRRHAE: Le problème ne s'appliquera probablement pas. L'échelle de salaires du CUSLM sera modifiée en considération de ce qu'ils reçoivent. Si à la 2^e année les coûts augmentent, l'échelle sera ajustée à la baisse pour tenir compte des coûts. Le T4 indiquera le montant brut selon l'échelle de salaires.
- Recteur: Le travail a été fait. Le mandat que le Conseil a donné au Comité de finance a été respecté et le premier administrateur du CUSLM va faire les vérifications. Si ça ne va pas, il fera les modifications avec son exécutif syndical.

Vote
ADOPTÉ.

u n a n i m e

15. POLITIQUE DE SÉLECTION DES CADRES

- Président: Il y a deux questions qui se posent soit comment se fait le renouvellement du mandat et le processus de consultation. Quelle est l'intention des membres à ce sujet? Il faut changer la méthode de consultation. Il faut se donner le temps de regarder cela, de changer la procédure pour ne pas avoir les mêmes complications que la dernière fois.

R: 13-CGV-921212

Il est proposé par Dollard LeBlanc et appuyé par Gérald Clavette

"Que le Président se nomme un comité ad hoc, composé de membres du Conseil des gouverneurs, pour étudier la procédure de sélection des cadres; que le Président fasse les recommandations au Conseil des gouverneurs à sa réunion de juin dans la mesure du possible."

Vote
ADOPTÉ.

u n a n i m e

17. ÉVALUATION DU RECTEUR ET DES CADRES SUPÉRIEURS

(Voir l'annexe D, page 70)

Le Recteur explique. C'est une étape du système d'évaluation du Recteur. Il y aura une année de compléter en mai 1993. Le premier cycle complet aura été terminé dans l'implantation de ce nouveau système qui vise à évaluer le Recteur. On tente de faire l'évaluation des dix cadres supérieurs. À la lumière de la première année, l'évaluation sera soumise à l'ensemble des cadres.

Dans ce cas, le dossier a été suivi de près par le Conseil. Nous avons eu un consultant, monsieur Pinsonneault, qui a rencontré le Conseil en juin 1991. En se prononçant sur l'évaluation du Recteur, ça va se généraliser à d'autres cadres. Nous sommes dans la première moitié de l'année.

Ce que vous avez est un rappel du Recteur. On a retenu une formule pour donner son opinion. Le Président reçoit les formules des membres et compile les résultats pour faire rapport au Comité exécutif en février 1993. Le Recteur fera ses commentaires à l'exécutif. Un rapport sera soumis au Conseil des gouverneurs pour finaliser l'évaluation en avril et à ce moment-là le Recteur soumettra d'autres objectifs. Je demande de considérer cette formule et de l'expédier au Président.

- Au Comité exécutif, ça va être reçu et compilé?

anonyme.

- Ce n'est pas un jugement, c'est une appréciation du rendement.
- Recteur: Je suis d'accord, mais je vois le Conseil comme le juge; il doit se positionner sur un certain nombre de choses. Le Conseil n'a jamais eu l'occasion de le faire. Je m'engage dans ce processus dans le sens que les administrateurs vont se poser la question comment ils vont aider le Recteur à remplir ses objectifs. Il faut le présenter dans une perspective que, comme responsable hiérarchique, on peut discuter des vraies choses dans un climat serein. Il ne faut pas le voir comme une punition. Si d'une façon ou d'une autre on arrive à ce résultat, on aura manqué notre coup.
- Président: Je demande de recevoir la formule pour le 20 janvier 1992, de l'adresser au Bureau du Secrétaire général qui les fera parvenir au Président.

DINER 12 h 30
REPRISE 13 h 30

16. PRÉPARATION DU BUDGET

16.1 Rapport du Comité de finance (Voir l'annexe E, page 77)

Médard Collette explique le rapport qui a été distribué aux membres ce matin.

- Quel est le pourcentage de subvention pour le temps partiel?
- VRA: Il y a une conversion qui est faite. C'est la même chose pour tout le monde.
- À la page 16, quel est le pourcentage du cycle supérieur?
- Recteur: C'est inférieur à 5%.
- VRA: En 1990-1991, il y avait 179 étudiants à temps complet aux 2^e et 3^e cycles.
- Pourquoi on parle de "manque à gagner"?
- VRA: Cela veut dire déficit. Ce n'est pas un manque à gagner.
- Dans le déficit, y a-t-il un déficit accumulé?

faut prévoir un montant pour la planification stratégique. Il faut trouver 2 millions pour éviter un déficit. On devra faire des coupures.

- Le total des contraintes est qu'il pourrait manquer 2 millions.
- Lorsqu'on vise un budget équilibré, est-ce pour les trois Centres?
- Recteur: Chaque budget est autonome. Chacun doit assumer les conséquences de son budget. À la page 20, concernant le principe directeur numéro 5, le Comité de finance recommande que l'augmentation des droits de scolarité soit comparable à l'année courante au lieu de ce qu'il y a dans le cahier.
- On vise donc une augmentation des frais cette année?
- Président: Comparable à l'année dernière. On ne va pas dépasser.
- Je trouvais 7% fort l'année passée. Si on suit la logique de l'an dernier, il y a toujours le problème qu'il faut essayer d'être consistant. On donne 2% d'augmentation aux conventions collectives, je me demande si on allait avec 5%, ce serait un point milieu entre le taux d'inflation et le 7%. Je ne trouve pas injuste le 2%, mais on ne peut tout passer sur le dos des étudiants.
- Recteur: Je crois qu'on a la liste des cinq principes directeurs. Il faut trouver une façon de les discuter pour bien les comprendre. Je veux introduire un 6^e principe directeur. Nous avons commandé une étude sur le mode de fonctionnement et il découle de la proposition. On ne devrait pas seulement regarder les revenus, mais aussi les dépenses. On s'engage dans l'examen du mode de fonctionnement organisationnel. Il faut essayer d'agir sur les deux fronts, c'est-à-dire les revenus et les dépenses.
- Parle-t-on de 7% ou de 135\$?
- Recteur: J'ai compris que c'était 7%.
- À ce moment-là, 7% c'est fort. Il faut se mettre dans la réalité.
- Idéalement ce serait 0%. Le document est présenté dans le contexte d'un manque de 2 millions. Le document est présenté dans un bon temps. Les étudiants vont s'en servir pour faire les interventions à la bonne place. S'il n'y a pas de revenus additionnels, si on peut le faire sans augmenter les frais de scolarité, il faut qu'ils participent avec nous autres.
- Le Comité de finance a discuté de la question des frais à partir de l'idée qu'il fallait voir comment ramener les frais au niveau des autres universités. C'est à partir de cela. Si on pouvait établir une formule où les frais seraient connus à chaque année. De cette façon ce serait dans le même ordre de grandeur que les autres universités. Si on prend une moyenne, les frais sont plus bas que tout le monde. En vertu de quel privilège peut-on vivre comme tout le monde et avoir les frais les plus bas? J'aimerais une formule

- Président: C'est pour ça qu'on a commandé une étude. Ça comprendra un ensemble.
- On parle de regarder dans le budget ce qu'on peut économiser avant d'augmenter les frais. Ça ne devrait pas être automatique d'augmenter les frais.
- Président: Le maximum de jeu qu'on a est de 20%. Il faut tenir compte de tous les facteurs.
- Je m'oppose à l'augmentation des frais de scolarité. On vise à ce que l'éducation postsecondaire soit à 0\$. Il faut aller voir les étudiants dès maintenant. Il faut se baser sur les études. Il y a entre autres celle de la CESP, le rapport Landry-Downey. On parle de couper les bourses. On parle d'augmenter le coût des résidences. La taxe provinciale sur les livres augmente également. Il faut aller chercher les facteurs extérieurs. Ce n'est pas une question de rattrapage. On s'en va dans la mauvaise direction. Si on continue, l'accessibilité on va la fermer.
- On n'est pas lié par l'équilibre des frais de scolarité. L'équilibre devrait reposer sur les dépenses et les recettes. Si les frais doivent augmenter, il faut suivre la politique de marché.
- Si on regarde les frais de scolarité, si on se compare avec les vrais compétiteurs, c'est avec le Québec qu'il faut se comparer. C'est eux qui vont prendre nos étudiants.
- Ils sont dans une ascension au Québec.
- VRRHAE: Si on avait les mêmes subventions qu'au Québec, on pourrait faire la même chose. On ne peut s'attendre que les frais, sur une longue période, soient plus bas que UNB. Il faut faire face à la réalité. Il faut pouvoir marcher au pas avec les autres universités des provinces Maritimes. Même avec 7%, on devra faire des coupures dans le personnel. Ce n'est pas facile.
- Il manque un élément, il faut regarder le facteur d'efficacité. L'Université est rendue au point d'aller vendre des services de ressources humaines. Il ne faut pas juste s'en tenir à l'interne. Il faut regarder les forces accumulées dans les services administratifs et opérationnels et essayer de contracter des services.
- On devrait regarder un budget équilibré. Il faut prendre des mesures immédiates pour arriver avec un budget équilibré dès cette année, faire des coupures tout de suite. On fait des décisions sans avoir tous les faits. Je me demande si la décision des conventions collectives on devrait remettre cela en suspend.
- On devrait adopter pour une première année et attendre. Nous avons un problème majeur. Je me demande si ce ne serait pas de la tolérance que

PAUSE 15 h 5
REPRISE 15 h 15

16.2 Rapport du consultant

La Régie interne et le Comité de finance ont rencontré le consultant Jules Gagné qui a présenté les grandes lignes de son rapport qui consiste en une analyse sommaire des dépenses et des modes de fonctionnement administratifs de l'Université. Le rapport final sera soumis au Recteur avant le début janvier 1993.

Rappelons que le mandat confié au consultant couvrait l'ensemble de la gestion de l'Université de Moncton et consistait à vérifier si les dépenses administratives de l'Université correspondent au minimum qui lui est nécessaire pour s'acquitter efficacement de sa mission. En d'autres mots, serait-il possible pour l'Université de se gérer de façon moins coûteuse? Pour poser ce jugement, le consultant définit la gestion en trois composantes principales: 1) la gestion administrative pure (finances), gestion des ressources humaines; 2) la gestion des services d'appui à l'enseignement et à la recherche (bibliothèque, informatique, audiovisuel, etc.); 3) la gestion de l'enseignement et de la recherche.

Le point important à noter c'est que la notion de gestion administrative retenue par le consultant est plus large que la notion des dépenses d'administration adoptée par l'ACPAU et la CESPM. Selon cette notion plus restreinte, les dépenses d'administration de l'Université de Moncton représentaient 9,8% du total soit environ 5,8 millions en 1991-92. Si on retient la notion plus englobante du consultant, les dépenses attribuables à la gestion administrative sont de l'ordre de 39%, soit près de 23 millions en 1991-92, alors que les dépenses strictement liées à l'enseignement et à la recherche excèdent légèrement 60%.

En fait, la notion dégagée par le consultant consiste à considérer que l'administration de l'Université englobe toutes les dépenses qui ne sont pas directement liées à l'enseignement et à la recherche.

Une révision des modes de fonctionnement et du modèle organisationnel consisterait à analyser en profondeur le contenu de cette enveloppe large et d'identifier les économies qui pourraient être réalisées.

Je recommande donc au Conseil et c'est une proposition que je fais:

R: 14-CGV-921212

Il est proposé par Jean-Bernard Robichaud et appuyé par Anna Rail

Que le Recteur soit autorisé à entreprendre une révision de tous les aspects de la gestion et de l'organisation de l'Université de Moncton pour identifier des économies récurrentes à intégrer au processus budgétaire dans la perspective d'améliorer la qualité de la gestion de

récurrentes. Graduellement, on fera le tour de la question. C'est un mandat large du Conseil que je cherche.

- Je ne suis pas contre d'utiliser ce service. Est-ce que la réponse a été donnée à l'administration? On a un document sur le budget. On est encore à traiter des salaires contrôlés par des conventions collectives qu'on ne peut toucher. Je ne suis pas sûr que le consultant va pouvoir nous aider.
- Recteur: Le rapport a été soumis hier. Le rapport sera amélioré, les tableaux seront améliorés. La durée du mandat a été très courte.
- Il serait dans l'ordre que le Recteur dise ce qu'il en pense.
- Recteur: Je suis d'accord avec le rapport. Les dépenses d'administration représente 35% du total et non 10%. C'est sûr que le salaire qui représente 78 à 79% n'est pas tout académique. Le salaire de gestion représente 22%, les entreprises auxiliaires 10% de la masse. Par exemple, quand on gère une bibliothèque, on peut considérer la bibliothèque dans l'enseignement et la recherche. Il en coûte quelque chose de gérer une bibliothèque.
- Je pense que l'exercice de révision est dû. On est en train de se doter d'outils. Cet outil va permettre de se doter d'une politique financière à long terme pour faire face au monde économique. Ça va permettre d'identifier des priorités. Je le vois comme faisant partie de l'ensemble de la planification.
- VRA: Je ne voudrais pas qu'on parte en disant qu'on n'a jamais fait de planification. Il y a eu des coupures. Si on avait eu les droits de scolarité de UNB, on aurait eu 2 millions de plus. Lorsqu'on dit que les dépenses administratives représentent 40%, c'est dans un sens très large. J'accepte que 35%, ce n'est pas de l'enseignement, mais je n'accepte pas que c'est tout administratif.

Vote
ADOPTÉ.

u n a n i m e

Cette résolution constitue le 6^e principe.

- Je suggère que le Comité exécutif regarde sérieusement de voir à balancer le budget de l'année courante pour se positionner pour l'an prochain. J'en fais une forte suggestion.
- Président: Est-ce que le premier principe ne répond pas à cela?
- Je pense que, pour le budget présent, on doit essayer de réduire le déficit.

P: 15-CGV-921212

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Denis Pelletier

"Qu'on prenne les démarches nécessaires pour éliminer ou pour réduire le

- Je ne comprends pas. Je vais m'abstenir. Je crois que ça doit se faire tous les jours.
- Président: Toute l'année, le Comité de finance et le Comité exécutif se sont penchés sur la situation financière. Je ne vois pas où on aurait pu faire mieux.
- Si c'est exact, cela veut dire qu'on trahit le principe 4.
- Ce n'est pas juste sur ce point. Il y a peut-être d'autres secteurs. Peut-être le suspendre pour mieux transiger.
- J'y vois des difficultés. On enlève la seule proposition incitative. Ce n'est pas juste d'enlever à chaque département ce qui leur reste.
- Je ne veux pas toucher ce principe. Je leur laisse libre choix d'identifier les secteurs.
- Nous avons déjà voté pour cela et là on veut l'enlever. Concernant la campagne financière télécourrier, va-t-on avoir des fonds additionnels?
- Président: Pas cette année.
- Recteur: La campagne commence en février 1993.
- Le budget a été approuvé, ça fait longtemps. La réalité économique change vite. Il va falloir faire une augmentation sérieuse des frais de scolarité ou faire des coupures incroyables.
- VRA: Je prévois un déficit de 2 000 000\$ au CUM. Ce sera mieux dans les deux autres Centres. Si on veut couper 400 000\$ pour l'année courante, il faudra couper les salaires. Il faudra faire des mises à pied.
- Je ne peux supporter cette motion. On a approuvé un budget déficitaire de 400 000\$. J'assumais que ce serait minimisé. Le déficit de 2 millions n'a pas été approuvé. On y fera face à ce moment-là.
- On ne peut changer le processus. Si on donne le mandat proposé par le Recteur aussitôt que possible, il devrait donner le signal tout de suite. C'est le signal que veut donner monsieur Gaudet. Nous avons des représentants étudiants et ils voient que les gouverneurs travaillent pour eux.
- Je crois que ce serait antagoniser les gens que d'arriver avec une mesure brutale.
- Basé sur les commentaires de monsieur Bastien et du Vice-recteur à l'administration je retire ma proposition. Le secondeur accepte.
- Mon intervention était pour l'avenir et non pour le court terme. On va tenter d'équilibrer le budget, on va regarder les dépenses administratives.
- Président: Je suis satisfait des efforts qui ont été faits. On ne finira pas avec 400

5^e principe se lit maintenant: Droits de scolarité: augmentation comparable à l'année courante;

Ajout d'un 6^e principe: Entreprendre une révision de tous les aspects de la gestion et de l'organisation de l'Université de Moncton pour identifier des économies récurrentes à intégrer au processus budgétaire dans la perspective d'améliorer la qualité de la gestion de l'Université."

- Est-ce qu'on peut ajouter au numéro 5, "si nécessaire", une augmentation...?
- Je trouve difficile d'accepter "si nécessaire". Je préférerais "s'il n'y a pas d'autres alternatives".
- Président: Ça veut dire la même chose.

Vote u n a n i m e
ADOPTÉ.

18. COMITÉ DE PLACEMENT

(Voir l'annexe F, page 99)

Médard Collette explique. Le Comité de placement tel qu'il existait n'a jamais siégé. On a modifié le mandat et la composition.

R: 17-CGV-921212

Il est proposé par Paul Ward et appuyé par Édèse Bujold

"Que les modifications apportées à la composition et aux attributions du Comité de placement soient adoptées."

Vote u n a n i m e
ADOPTÉ.

18.1 Nominations au Comité de placement

Il faut d'abord deux membres du Conseil, nommés par le Conseil

R: 18-CGV-921212

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Achille Maillet

"Que Paul L. Bourque et Yvan Bastien soient nommés audit comité."

R: 19-CGV-921212

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'un Comité qui se rencontrera 2 ou 3 fois par année et ces rencontres devraient coïncider avec les réunions du Conseil des gouverneurs.

Ensuite il faut trois personnes, non employées de l'Université, nommées en vertu de leur expertise dans le domaine par le Conseil sur recommandation du Comité.

Médard Collette suggère les trois personnes suivantes: Aldoria Cormier, Albert Thellab et Claude Savoie.

- Il y a beaucoup de femmes dans le monde universitaire qui vont bénéficier de pensions. Je trouve qu'une femme pourrait faire partie du Comité.
- VRA: Ceci ne défait pas le Comité de retraite.
- Président: Rien n'empêche d'en nommer d'autres.
- Il y aurait Odette Snow.
- VRA: Il y aurait conflit d'intérêt parce qu'elle travaille pour l'Assomption.
- Je suggère Georgette Ferlatte.

R: 20-CGV-921212

Il est proposé par Camille Ferguson et appuyé par Dennis Savoie

"Que le Comité exécutif complète les trois postes à combler selon les suggestions faites."

Vote
ADOPTÉ.

u n a n i m e

19. RAPPORT DU RECTEUR
(Voir l'annexe G, page 100)

19.1 CUM: permanences et promotions; CUSLM: promotion

Louis Malenfant explique que toute la procédure a été suivie.

R: 21-CGV-921212

Il est proposé par Achille Maillet et appuyé par Laurie Boucher

CENTRE UNIVERSITAIRE DE MONCTON

Conformément à l'article 25 de la convention collective entre l'ABPUM

du 1^{er} juillet 1993 à:

Professeure/Professeur/
Bibliothécaire

Département/École

Jalal Almhana
Fahim Ashkar
Hugues Bélanger
Gilles Chiasson
Salah Darenfed
Katherine Marcoccio
Priscille Massé
Guy Robinson
Réza Sadeghi
Hamadoun Sidibé

Informatique
Mathématique
Bibliothèque Champlain
Centre d'études acadiennes
Génie
Service social
Nutrition et études familiales
Administration publique
Psychologie
Administration

2. Que l'attribution de la permanence d'emploi soit accordée en date du 1^{er} juillet 1993, ceci sans préjudice des clauses contractuelles, à:

Professeure/Professeur

Département/École

Marie-France Albert
Paul A. Chiasson
Lorraine Haché-Doucet
Paul Dubuc
Claude T. Ramsay
Lisa Roy
Friedmann A. Sallis

Droit
Génie
Fondements et ressources humaines
Administration
Administration
Musique
Musique

3. Que la promotion au rang de titulaire soit accordée en date du 1^{er} juillet 1993 à:

Professeure/Professeur

Département/École

Roger Bourque
Claude Gauvin
Homère Girouard
Charles E. LeBlanc
Daniel MacDonald
Samuel Sami

Comptabilité
Arts visuels
Comptabilité
Administration
Éducation physique et de loisir
Génie

4. Que la promotion au rang de titulaire soit accordée rétroactivement en date du 1^{er} juillet 1991 à:

Louise Péronnet

Département d'études françaises

5. Que la promotion au rang d'agrégé soit accordée en date du 1^{er} juillet 1993 à:

<u>Professeure/Professeur</u>	<u>Département/École</u>
Isabelle McKee-Allain	Sociologie
Roger Boudreau	Génie
Gisèle Chevalier	Études françaises
Paul Deguire	Mathématique
Gemma Gallant	Sciences infirmières
Hamadoun Sidibé	Administration
Nguyen Cong Tam	Génie
Kabulé Wéva	Fondements et ressources humaines

6. Que la promotion au rang d'agrégé soit accordée en date du 1^{er} janvier 1994 à:

Paul Tarau	Département d'informatique
------------	----------------------------

7. Que la promotion au rang d'adjoint soit accordée au 1^{er} juillet 1993 à:

<u>Professeure/Professeur</u>	<u>Département/École</u>
Pierre-Marcel Desjardins	Économie
Lisa Roy	Musique

8. Que la promotion au rang de bibliothécaire III soit accordée au 1^{er} juillet 1993 à:

Charlotte Dionne	Bibliothèque Champlain
------------------	------------------------

9. Que la promotion au rang de bibliothécaire IV soit accordée au 1^{er} juillet 1993 à:

Carmel Allain	École de droit
---------------	----------------

CENTRE UNIVERSITAIRE SAINT-LOUIS-MAILLET

Conformément à l'article 32 de la convention collective entre l'APBCUSLM et compte tenu des objectifs visés par cet article, que la promotion au rang d'agrégé soit accordée au 1^{er} juillet 1993 à:

Mansour Assouyat	Secteur sciences"
------------------	-------------------

Conformément à l'article 16 de la convention collective entre l'APBCUSLM et l'Université de Moncton et compte tenu des objectifs visés par cet article, il est recommandé qu'un congé d'études d'un an soit accordé au professeur Claude Carrier, soit du 1^{er} juillet 1993 au 30 juin 1994."

Vote u n a n i m e
ADOPTÉ.

Le Recteur demande s'il y a d'autres questions concernant le rapport du Recteur. Il précise qu'on avait annoncé qu'une collecte de fonds aurait lieu pour permettre de combler une partie du manque à gagner relatif à la construction du Centre étudiant; les sommes engagées sont au montant de 365 000\$. Nous avons reçu 202,000\$ en dons et il nous reste 162,750\$ à obtenir. On peut prévoir un autre 130 000\$ qui viendront de firmes et d'autres sources de financement.

- Pouvez-vous nous parler de votre visite dans la région de Restigouche?
- Recteur: Plusieurs membres de l'équipe y sont allés. Les personnes ont fait valoir leur besoin en éducation permanente. Nous avons pris des engagements de principe. Monsieur Caron travaille concrètement à rendre les services disponibles.
- La collecte de fonds pourraient atteindre 500 000\$.
- Recteur: Certaines sommes d'argent viennent de fonds publics, d'autres de fonds privés. Il y a eu des engagements, mais je ne veux pas dire qu'ils vont tous se réaliser.
- Concernant les terrains de tennis au CUSLM, y a-t-il eu des engagements financiers?
- VRCUSLM: Il n'y a eu aucun engagement de l'Université de Moncton. L'initiative n'a pas été faite par le Centre. On a eu une demande du Comité d'aide au développement de collectivités. On a reçu une réponse positive. Concernant le fonctionnement, on a le même genre d'entente que le complexe sportif régional. S'il y avait un déficit, la ville en prendra la responsabilité. Nous avons reçu 12 000\$ pour clôturer la bulle.
- Recteur: Je ne pense pas qu'on devrait féliciter monsieur Carrier, ni le condamner. Ce n'est pas agréable d'être devant une décision politique. J'espère qu'il n'y aura pas de développement additionnel comme celui-là. La façon de l'introduire n'est pas élégante.
- Est-ce que tout le monde l'a appris à l'annonce du Ministre?
- Recteur: J'ai été informé lors de la période du référendum que c'était "top secret". Ce n'est pas très haut comme moralité politique.
- VRCUSLM: Il est vrai que c'était secret. Il n'y a pas eu un mot avant le référendum.

20.1 Pétition du CUSLM

Denis Pelletier retire ce point de l'ordre du jour.

20.2 Lettre de Jean-Maurice Simard: Monument Lefebvre**R: 23-CGV-921212**

Il est proposé par Dollard LeBlanc et appuyé par Paul L. Bourque

"Que cette lettre soit référée au Comité exécutif qui procédera."

- Est-ce que la décision sera prise par le Comité exécutif?
- Président: La décision sera communiquée en avril pour une recommandation à la prochaine réunion du Conseil des gouverneurs.

Vote
ADOPTÉ.

u n a n i m e

20.2 Lettre de Normand Carrier: appellation du diplômé en sciences forestières

- Recteur: Dans ce dossier, il y a une lettre écrite à Normand Carrier depuis plusieurs mois. Le Recteur donne lecture de la lettre écrite le 28 mai 1992. C'est une question à savoir si l'expression anglaise correspond à "ingénieur forestier". Il y a eu des démarches de faites auprès de l'Ordre. Ils ont donné une réponse positive. Ils ont également dit que s'il devait y avoir des frais légaux, qu'ils ne mettraient pas d'argent. Pour nous, c'est une question de terminologie. Si le Conseil entérinait la position du Recteur, c'est dans cette voie qu'on irait.
- VRCUSLM: C'est le Centre qui ferait les démarches. C'est une question de terminologie.

R: 24-CGV-921212

Il est proposé par Yves Martin et appuyé par Lucie Lavigne

"Que le Conseil des gouverneurs entérine la position du Recteur d'appuyer le CUSLM dans ses démarches."

Vote
ADOPTÉ.

u n a n i m e

Contresigné le _____

Richard Savoie, président

Gilles Long, secrétaire

ANNEXES